

Projet de collecte : Concours établissements scolaires SITOM SUD GARD

Classe de primaire

1/Le concours :

Le concours « A vos piles, collectez, gagnez ! » est organisé par le SITOM SUD GARD en partenariat avec l'éco-organisme Screlec-Batribox.

Screlec-Batribox est un éco-organisme agréé, à but non lucratif, d'intérêt public, qui œuvre dans la collecte et le traitement des piles et batteries usagées.

2/Objectif du concours

L'objectif du concours est la collecte des piles et batteries usagées par les élèves des établissements scolaires participants, sous la responsabilité du Chef d'Établissement ou du Responsable du concours, nommé par le Chef d'Établissement concerné. Ce thème a pour but de sensibiliser les élèves aux gestes de tri et de recyclage des piles et batteries usagées.

3/Dates du concours

Chaque établissement devra collecter le maximum de piles et batteries usagées entre le :

1^{er} Novembre 2017 et le 1^{er} Février 2018.

La période d'inscription au concours sera entre le **1^{er} septembre 2017** et le **1^{er} Octobre 2017**.

Nota : Le nombre de participants étant limité à X, l'ordre d'inscription au concours prévaudra pour déterminer la liste des établissements scolaire retenus pour la participation au concours. Au-delà de cette date et de ce nombre les demandes d'inscription ne seront plus prises en compte.

4/Participants

Les écoles primaires, publiques ou privées, du territoire du SITOM SUD GARD.

5/Logistique

Les piles et batteries usagées seront stockées, par chaque école participante, dans un ou plusieurs cartons de collecte fournis par Screlec-Batribox. Le nombre de cartons fournis dépendra du nombre d'élèves dans les établissements scolaires.

Chaque carton de collecte devra être identifié au nom et adresse de l'école, au moyen d'un bordereau de pesée fourni par le SITOM SUD GARD. Chaque carton devra être à l'abri du soleil et des intempéries.

Si toutefois, les contenants fournis au début du concours s'avéraient insuffisants, Screlec-Batribox fournirait à l'établissement demandeur un fût de 200 L (capacité 250 Kg). ATTENTION, l'installation d'un fût demande une logistique particulière : il devra être déposé sur une palette

afin de faciliter son enlèvement et être stocké dans un endroit accessible (notamment sans marches) pour permettre son enlèvement.

A la fin du concours, une entreprise agréée pour la collecte des piles et batteries procédera à l'enlèvement et à la pesée des bacs auprès de chaque établissement pour le compte de la Société Screlec-Batribox. Tout bac de collecte qui s'ouvrirait lors de la pesée sera disqualifié.

La pesée par l'entreprise agréée se fera impérativement en présence d'un ou de plusieurs témoins de chaque établissement (ou de représentant désigné), signataire(s) du bordereau de pesée. Cette pesée fera foi pour la sélection du gagnant du concours.

6/Sensibilisation

Les enseignants peuvent, s'ils le souhaitent, travailler sur la thématique des piles et batteries usagées avec leurs élèves. Des outils pédagogiques sont disponibles sur le site internet www.screlec.fr (espace enseignant) et/ou mis à disposition par le service communication de Screlec-Batribox.

7/Désignation des gagnants

Les établissements scolaires récompensés seront les **5** établissements scolaires ayant collecté le plus de piles et batteries usagées (en poids), ramenées au nombre total d'élèves de l'établissement scolaire (Exemple : 32,15 kg par élève).

Un classement des établissements participants (poids collecté en kg par élève et au total ainsi que le rang au concours) sera aussi communiqué par Screlec-Batribox à l'ensemble des établissements scolaires à l'issue du concours.

La présence dans un ou plusieurs bacs de collecte de tout objet ou matériau autre que des piles ou batteries entraînera d'office l'élimination de l'établissement responsable de la collecte.

8/Récompenses

Le Sitom Sud Gard et l'éco-organisme Screlec-Batribox remettront à la Direction de chaque Établissement gagnant ou au Responsable du concours désigné par la Direction de chaque Établissement gagnant :

1^{er} Prix : financement d'un projet à hauteur de 1000 €.

2^{ème} Prix : financement d'un projet à hauteur de 800 €.

3^{ème} Prix : financement d'un projet à hauteur de 500 €.

4^{ème} Prix : financement d'un projet à hauteur de 400 €.

5^{ème} Prix : financement d'un projet à hauteur de 300 €.

En cas d'ex-aequo, chaque gagnant recevra la moitié de la récompense.

Ces prix seront remis lors d'une cérémonie en présence du SITOM SUD GARD et de la Direction de Screlec-Batribox, des journalistes pourront également être conviés.

9/Gestion des Inscriptions

Chaque établissement scolaire souhaitant participer à l'opération pourra s'inscrire en ligne (Un formulaire est à remplir avant la date de clôture sur site : <http://sitomsudgard.fr/>). L'école participante devra reconnaître avoir pris connaissance du règlement du concours. Toute inscription incomplète ou transmise après le délai ne sera pas prise en compte.

Les inscriptions seront gérées par le SITOM SUD GARD qui fournira un fichier Excel (dont les champs seront prédéfinis au préalable entre Screlec-Batribox et le SITOM SUD GARD) pour l'enregistrement, la livraison du matériel et le suivi des établissements scolaires participants sur la base de données de Screlec-Batribox (OMEGA).

Screlec-Batribox fournira un kit au SITOM SUD GARD comprenant :

- Des indications sur les modalités de collecte dans le cadre du concours (présentation des contenants de collecte, rappel de la procédure d'inscription, mesure de sécurité, sensibilisation des jeunes enfants vis-à-vis du transport et de la manipulation des piles) ;
- Des supports de communication à destination des enseignants pour sensibiliser les élèves ;
- La charte graphique, les pictogrammes, et les logos Batribox dans le cadre en prévision des opérations de communication menées par le SITOM SUD GARD ou les établissements scolaires volontaires.

10/Un point sur le droit à l'image

Vous pouvez photographier les personnes (élèves, professeurs...) sous réserve des conditions suivantes : les établissements scolaires participants sont responsables de solliciter l'autorisation écrite des parents d'élèves pour la réalisation des clichés et de leur reproduction sur tout support. Dans la fiche d'inscription, les établissements scolaires participants autoriseront le SITOM SUD GARD à utiliser et diffuser les photographies à des fins promotionnelles, en lien avec l'opération, et ce sans rémunération.

Commune et population adhérentes au Sitom Sud Gard

Communauté d'ALES Agglomération	Nombre d'habitants recensés
Boucoiran et Nozières	887
Brignon	802
Castelnau Valence	441
Cruviers Lascours	703
Deaux	690
Euzet les Bains	429
Martignargues	425
Massanes	201
Méjannes les Alès	1230
Monteils	672
Ners	751
Saint Césaire de Gauzignan	378
Saint Etienne de l'Olm	362
Saint Hippolyte de Caton	226
Saint Jean de Ceyrargues	166
Saint Jean de Serres	540
Saint Maurice de Cazevieille	710
Vézébobres	1867
Total	11480

Communauté d'Agglomération de NIMES METROPOLE	Nombre d'habitants recensés
Bouillargues	6 418
Garons	4 803
Générac	4 091
La Calmette	2 122
Manduel	6 645
Nîmes	154 349
Saint Gilles	13 469
Caveirac	4 028
Clarensac	4 317
Langlade	2 186
St Côme et Maruejols	785
St Dionisy	1 018
Bezouce	2 260
Cabrières	1 614
Ledenon	1 501
Poulx	4 025

Redessan	4 153
Rodilhan	3 132
Sernhac	1 749
St Gervasy	1 829
Dions	607
Ste Anastasie	1 699
St Chaptès	1 877
Domessargues	679
Fons	1 366
Gajan	716
La Rouvière	601
Maressargues	155
Montagnac	236
Montignargues	639
Moulezan	640
Saint Bauzély	589
Saint Génies de Malgoires	2 997
Saint Mamert du Gard	1 619
Sauzet	744
Total	239 658

Communauté de Communes BEUCAIRE TERRE D'ARGENCE	Nombre d'habitants recensés
Bellegarde	6 806
Fourques	2 922
Vallabrègues	1 385
Total	11 113

Communauté de Communes PAYS DE SOMMIERES	Nombre d'habitants recensés
Parignargues	559
Total	559

Communauté de Communes PAYS D'UZES	Nombre d'habitants recensés
Aubussargues	343
Baron	360
Blauzac	1 179
Bourdic	409
Collorgues	582
Garrigues Sainte Eulalie	774

Moussac	1379
Saint D��z��ry	431
Total	5 457

Communaut�� de Communes DE PETITE CAMARGUE	Nombre d'habitants recens��s
Aubord	2 459
Aimargues	5 410
Le Cailar	2 430
Vauvert	11 470
Beauvoisin	4 678
Total	26 447

Communaut�� de Communes PIEMONT CEVENOL	Nombre d'habitants recens��s
Aigremont	739
Canales et Argenti��res	385
Cardet	874
Cassagnoles	423
Ledignan	1 454
Maruejols les Gardon	241
Savignargues	241
Saint Benezet	278
Total	4 635

Communaut�� de Communes DU PONT DU GARD	Nombre d'habitants recens��s
Comps	1 754
Montfrin	3 246
Meynes	2 596
Total	7 596